

Banque Laurentienne du Canada déclare un dividende sur ses actions ordinaires et annonce la fin de son Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions

MONTRÉAL, le 28 août 2026 /CNW/ -- Lors de sa réunion du 27 août 2026, le conseil d'administration de la Banque Laurentienne du Canada (TSX: LB) (la « **Banque** ») a déclaré un dividende trimestriel régulier de 47 cents par action sur les actions ordinaires payable le 30 octobre 2026 aux actionnaires inscrits à la fermeture des affaires le 1^{er} octobre 2026.

Les dividendes mentionnés ci-dessus sont considérés comme des dividendes admissibles aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu*(Canada) et de toute loi provinciale ou territoriale similaire.

La Banque a également annoncé aujourd'hui la fin de son régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions (le « **Régime** »), en vigueur le 30 septembre 2026. Avant cette date, les actions ordinaires de la Banque attribuées dans le cadre du Régime seront émises à même le capital autorisé sans escompte.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la Société de fiducie Computershare du Canada par téléphone au 1 800 564-6253, par courriel à service@computershare.com ou par la poste au 650 boul. De Maisonneuve Ouest, 7^{ème} étage, Montréal, QC H3A 3T2.

À propos de Banque Laurentienne du Canada

Fondée à Montréal en 1846, la Banque Laurentienne s'engage à servir ses clients et à entretenir des relations étroites avec des groupes spécialisés. La Banque Laurentienne exerce ses activités partout au Canada, principalement au Québec et en Ontario, ainsi qu'aux États-Unis. Elle saisit les occasions d'affaires là où elle dispose d'un avantage concurrentiel, en misant sur la force des partenariats et la collaboration.

SOURCE Banque Laurentienne du Canada

Pour plus d'informations: Renseignements : Frédérique Lavoie-Gamache, Conseillère principale, relations média et investisseur, 438 364-1596, media@blcgf.ca

<https://presse.banquelaurentienne.ca/2026-08-28-Banque-Laurentienne-du-Canada-declare-un-dividende-sur-ses-actions-ordinaires-et-annonce-la-fin-de-son-Regime-de-reinvestissement-de-dividendes-et-dachat-dactions>